

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 septembre 2021 à 19h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 06 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Étaient présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, POITOU Michel, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Absent : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

Secrétaire : ZIELINSKI Laetitia

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

1- Avis sur les rapports de la CLECT 29 à 33

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2021.

Rapport n°29 : actualisation du transfert de charges – ALSH Cognac,

Rapport n°30 : actualisation du transfert de charges – ALSH Châteaubernard,

Rapport n°31 : transfert de la porte Saint-Jacques à Cognac,

Rapport n°32 : complexe sportif à Jarnac - transfert de charges d'entretien,

Rapport n°33 : aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac, transfert de charges d'entretien.

2- Nouvelle convention de service "Santé, hygiène et sécurité au travail" - CDG16

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la convention de service "Santé, hygiène et sécurité au travail" du Centre de Gestion de la Charente :

- Médecine du travail : La surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé des agents sont imposés par la loi aux employeurs territoriaux. Le service médecine du Centre de Gestion, actuellement composé de 4 médecins, suit déjà notre collectivité ;
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : Toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit désigner (après avis du CST/CHSCT) un agent formé chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (CISST) dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale. L'agent CISST du CDG permet de répondre à cette obligation légale ;
- Conseil en hygiène et sécurité : Afin d'accompagner et soutenir la collectivité dans sa politique et ses obligations en matière de prévention, de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail,
- Dispositif de signalement : Depuis le 1er mai 2020, les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de la collectivité ou établissement, doivent mettre en place (après avis du CST/CHSCT) un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
A cette fin, le CDG16 propose une plateforme numérique pour permettre à l'adhérent de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

La tarification est fixée selon un taux appliqué à la masse salariale N-1 de la collectivité :

- Médecine du travail : 0,34%
- Fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : 0,03%
- Conseil en hygiène et sécurité : 0,02%
- Dispositif de signalement : Plateforme seule : 0,01%
Fonction de référent externalisée : 0,03%

3- Demande de réservation du lot N°7 – Lotissement Le Renclos

Monsieur le Maire fait le point sur les terrains communaux à vendre situés au "Lotissement Le Renclos"
Madame MARCOU Kasia ont fait parvenir une demande écrite auprès de la Mairie pour réserver la parcelle N°7 du Lotissement Le Renclos pour une surface de 1 045 m² au prix de 30 € HT du mètre carré
Monsieur le Maire précise que la cession est soumise à la TVA sur la marge et non sur le prix.

Le Conseil accepte à l'unanimité la demande de Madame MARCOU Kasia

4- Demande de subvention – 4 L TROPHY

Monsieur le Maire expose que Mademoiselle Camille MONTIEL, habitante de notre commune, a pour projet de participer au Rallye "4L Trophy" du 17 au 27 février 2022 avec un jeune habitant de la commune de Triac-Lautrait.

Ce projet a pour but d'acheminer des fournitures scolaires jusqu'à Marrakech tout en faisant le parcours sous forme de Rallye.

Monsieur le Maire explique qu'en contre partie de la subvention, un encart publicitaire à l'effigie de la Commune sera apposé sur la voiture participant au Rallye ainsi que sur leur site internet et leur page Instagram.

Une présentation du projet par les deux participants sera faite aux Foussignacais après le Rallye.

Monsieur le Maire explique qu'une convention sera signée et qu'en cas de désistement ou d'empêchement de la part des deux jeunes à participer à ce Rallye, le montant de la subvention sera reversé à la commune par ces derniers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention à l'Association "LES CAGUILLES CHARENTAISES" d'un montant de 500 €

Cette somme sera prise de la réserve de subvention au compte 6574.

5- Transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière de Foussignac

Monsieur le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de la commune de Foussignac, a par délibérations du 28/03/2019 et du 10/09/2021 demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune,

Monsieur le Maire précise que le montant de l'excédent s'élève à 9 688.15 €

Il expose également qu'un acte a été reçu par Maître CHIPAULT, notaire à Jarnac le 11 mars 2020 constatant la vente à titre gratuit des biens appartenant à l'association foncière au profit de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

Que les chemins d'exploitation soient intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,

Que l'actif et passif de l'association soient versés à la commune, étant entendu que l'excédent s'élève à 9 688.15 €

Que celle-ci prendra en charge les restes à recouvrer, toutes les dépenses et recettes en cours avant le 31/12/2021.

De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif.

6- Location d'un logement communal situé 15 Route de Jarnac à Foussignac

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis l'ancienne école afin d'y rénover 2 logements locatifs.

Ces deux logements sont actuellement loués.

Les locataires du logement situé au 15 Route de Jarnac nous ont fait parvenir leur lettre de préavis. Ils libéreront le logement fin octobre 2021.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'agence immobilière LAFONTAINE afin de trouver un nouveau locataire, rédiger le bail et l'état des lieux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Autorise Monsieur le Maire à faire appel à l'agence immobilière LAFONTAINE afin trouver un locataire, de rédiger le bail locatif et d'établir l'état des lieux ainsi que tous les documents inhérents à cette location
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec les futurs locataires le bail et l'état des lieux ainsi que tous les documents inhérents à cette location
- Fixe le montant mensuel du loyer à 660 € et des charges de taxe d'ordures ménagères à 10 €
- Autorise Monsieur le Maire à régler les frais d'agence inhérents à cette location

7- URBANISME

- ✓ PLUI : La proposition de zonage des parcelles constructibles à inclure dans le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera être soumise aux services de Grand Cognac en charge de l'élaboration du PLUI le 17 septembre.
- ✓ Révision de la carte communale de Foussignac
1^{ère} réunion le 10 septembre 2021
Cette révision de la carte communale a pour but de mettre en zone constructible l'extension des chais TIFFON aux Petites Brunetières. La carte sera approuvée en janvier 2023.

8-Commissions

✓ Voirie :

Les travaux d'effacement des réseaux ont débuté Route de Jarnac pour une durée d'un mois. Puis les travaux se poursuivront Route du Goulet. Effacement des réseaux électrique, télécom et fibre optique.

✓ Bâtiments :

Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération - Projet de transformation d'une grange en un logement communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la grange située Rue de l'église en logement locatif.

Il rappelle que la commune a fait appel à l'ATD16 afin de l'aider dans cette démarche

Il expose que ce projet permettrait de valoriser le patrimoine communal en cœur de bourg, avec l'installation de nouveaux administrés.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà effectués dans la commune : rénovation des bâtiments communaux, aménagement de bourg, ...

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 309 200 €TTC ; soit 257 900 € HT

Coûts Prévisionnels de l'opération

	Transformation d'une grange en logement ≈140 m²
<i>Surface Bâtiment</i>	
ESTIMATION PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX	
Installation de chantier - Gros-Œuvre - Zinguerie - Charpente	68,6
Isolation - Cloison - Menuiseries intérieures	34,1
Revetements	31,7
Plomberie - Electricité - Chauffage - Ventilation	39,4
Menuiseries extérieures - Semelles	14,6
Aménagement extérieur - Terrasse - Cloture	10,1
COÛT TOTAL DES TRAVAUX [k € HT]	198,5
ESTIMATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE	
Raccords EP - Assainissement	12,0
Sous-Total	12,0
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE	
Relevé topographique de l'ensemble du site *	1,5
Etude géotechnique *	2,0
≈ 1,5% Assurance Dommage Ouvrage (% du coût travaux)	3,0
Etudes techniques autres (Diagnostics amiante et plomb)	0,8
Publicités pour consultations	1,5
Sous-Total	8,8
ESTIMATION DES HONORAIRES	
Maître d'œuvre (forfaitaire)	24,8
Contrôleur technique *	4,0
Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé	3,0
Sous-Total	31,8
ESTIMATION DES RÉVISIONS	
3% Révisions du montant prévisionnel des travaux *	6,0
3% Révisions des honoraires *	1,0
Sous-Total	6,9
MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION	
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [k € HT]	257,9
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [k € TTC]	309,2

Monsieur le Maire indique par ailleurs que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, décide :

- D'approuver la réalisation de travaux de transformation de la grange Rue de l'église en logement communal ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De lancer l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre ;
- De solliciter toute subvention mobilisable et à ce titre de signer tout document s'y rapportant

✓ **Fêtes et cérémonies :**

La commission propose d'organiser un repas le jeudi 11 novembre 2021 ouvert à tous les habitants de la commune afin de se retrouver après cette période de COVID qui nous a un peu éloigné les uns et les autres.

Ce repas sera aussi l'occasion de vous présenter le nouveau conseil municipal, élu déjà depuis 16 mois.

Le repas sera gratuit pour les plus de 60 ans et une participation de 23 € pour toutes les personnes de moins de 60 ans. Il sera animé par CREA SCENE.

Ce sera aussi l'occasion de commémorer le 11 novembre 1918 par une cérémonie qui se déroulera devant le monument aux morts à 11h30.

Questions diverses :

- ✓ Monsieur le Maire a reçu la visite de Monsieur François BONNEAU, sénateur. Divers sujets ont été abordés après un an de mandat.
- ✓ Nous avons reçu un courrier de remerciements de Madame Mélanie PINAUDEAU pour la subvention que le conseil municipal lui a accordé lors de la dernière réunion.
Voici la liste de ses projets caritatifs prévus dans les prochains week-ends :
 - Loto : samedi 25 septembre à 21H00 à la Salle de Salamandre à Cognac
 - Marche contre l'endométriose : dimanche 3 octobre à la Base Plein Air de Cognac, départ 13H00
- ✓ Les locations reprennent doucement à la salle des fêtes – Nous rappelons que les organisateurs sont responsables du contrôle du PASS Sanitaire lors de leurs manifestations.
- ✓ Monsieur le Maire expose au conseil que Monsieur et Madame CHAPT conteste l'ouverture d'une baie au 1^{er} étage de la maison de Monsieur GAUTHIER Route de Vaux-Rouillac comme prévu dans son permis de construire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.